République Française
Département de l'Essonne
Canton des Ulis

N°DEL 2024-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA CAISSE DES ECOLES DE VILLEBON SUR YVETTE DU 14 NOVEMBRE 2024

Le 14 novembre 2024 à dix-sept heures trente, la Caisse des Ecoles de la commune de Villebon-sur-Yvette s'est réunie au lieu habituel de ses séances, régulièrement convoqué le 5 novembre 2024 sous la présidence de Madame Michèle BOULANGER, 4ème adjointe au Maire.

MEMBRES PRESENTS : Michèle BOULANGER, Nicole Marie, Karine LORIN, Marianne DUBOIS, Naïma BAHFOUD, Pascale Guérineau
MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Virginie POLIZZI, Sandrine LEMONNIER, Chantal ZELMATI
SECRETAIRE : Mme Sophie DE NARDI

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHE PUBLIC POUR LE TRANSPORT DE PERSONNES PAR BUS DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS PROPOSEES PAR LA COMMUNE ET SON ETABLISSEMENT PUBLIC

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8,
Vu l'arrêté du Maire n°ARR-2023-327 du 5 septembre 2023 désignant Madame Michèle BOULANGER, 4ème Adjointe au Maire, pour présider la Caisse des écoles publiques de la Commune,
Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour le marché public pour le transport de personnes par bus dans le cadre des activités proposées par la commune et ses établissements publics,
Considérant l'engagement de la commune de Villebon-sur-Yvette de faire émerger une politique permettant de réaliser des économies d'échelle grâce à la mutualisation,
Considérant l'intérêt de créer un groupement de commandes entre la Commune de Villebon-sur-Yvette et la Caisse des écoles de Villebon-sur-Yvette pour la réalisation du marché pour le transport de personnes par bus dans le cadre des activités proposées par la commune et ses établissements publics,
Vu la note de synthèse adressée aux membres du comité,
Considérant la présentation au comité de la Caisse des Ecoles,
Considérant le rapport de Michèle BOULANGER,

Le Comité de la Caisse des Ecoles,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes pour le transport de personnes par bus dans le cadre des activités proposées par la commune et ses établissements publics,

AUTORISE la présidente à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire y compris les avenants.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Caisse des Ecoles

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 14 novembre 2024

La Présidente,

Madame Michèle BOULANGER
4ème adjointe au Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-269101895-20241114-DEL-2024-08-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/11/2024
Publication : 20/12/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

N°DEL 2024-08

Publiée sur le site de la Ville pour une période de deux mois à 19 novembre 2024.